

Chapitres		Crédit ouvert par la résolution 68(I) titre B	Augmentation ou diminution de crédits	Montant révisé des crédits
		En dollars américains	En dollars américains	En dollars américains
	TITRE I—ORGANISATION DES NATIONS UNIES			
I	Frais de voyage des représentants à l'Assemblée générale et frais de voyage des membres des comités et commissions.	1.090.500	-(68.371)	1.022.129
II	Dépenses des services du personnel.	13.999.223	1.955.141	15.954.364
III	Contributions à la Caisse de prévoyance du personnel, à la Caisse provisoire de retraite du personnel, et prestations connexes.	2.301.179	-(865.496)	1.435.683
IV	Dépenses des services communs.	5.966.500	149.723	6.116.223
V	Frais d'installation du siège et recrutement initial du personnel.	3.074.000	-(99.085)	2.974.915
VI	Dépenses pour fonctions consultatives dans le domaine de l'assistance sociale.	670.186	-(115.344)	554.842
	TOTAL, titre I.	27.101.588	956.568	28.058.156
	TITRE II — COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE			
VII	Dépenses de la Cour internationale de Justice	387.894	-(55.000)	332.894
VIII	Dépenses du Greffe et des services communs de la Cour internationale de Justice.	250.518	-(25.000)	225.518
	TOTAL, titre II.	638.412	-(80.000)	558.412
	TOTAL, titres I et II.	27.740.000	876.568	28.616.568

2. Amounts not exceeding those in the third column (revised amounts of appropriation) of the above schedule shall be available for the payment of obligations in respect of goods supplied or services rendered during the period 1 January 1947 to 31 December 1947;

3. Casual revenue not exceeding \$US325,621 is hereby appropriated in aid of the above expenditure.

*Hundred and twenty-first plenary meeting,
20 November 1947.*

165 (II). Budgetary and financial relations with specialized agencies

The General Assembly

Commends to the attention of the International Labour Organisation, the Food and Agriculture Organization, the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization and the International Civil Aviation Organization, the recommendations of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions on the budgets of specialized agencies for 1948 attached hereto as Annex A.

*Hundred and twenty-first plenary meeting,
20 November 1947.*

2. Des sommes ne dépassant pas les montants qui figurent dans la troisième colonne (montant révisé des crédits) du tableau ci-dessus pourront être utilisées pour le paiement des dépenses engagées pour marchandises fournies ou services rendus durant la période qui va du 1er janvier 1947 au 31 décembre 1947.

3. Les recettes accessoires, jusqu'à concurrence de 325.621 dollars américains, sont affectées à la couverture des dépenses indiquées ci-dessus.

*Cent-vingt et unième séance plénière,
le 20 novembre 1947.*

165 (II). Relations budgétaires et financières avec les institutions spécialisées

L'Assemblée générale

Recommande à l'attention de l'Organisation internationale du Travail, de l'Organisation de l'alimentation et de l'agriculture, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et de l'Organisation de l'aviation civile internationale, les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les budgets des institutions spécialisées pour 1948, recommandations qui figurent à l'annexe A ci-jointe.

*Cent-vingt et unième séance plénière,
le 20 novembre 1947.*

BUDGETS OF SPECIALIZED AGENCIES
FOR 1948

REPORT OF THE ADVISORY COMMITTEE ON ADMINISTRATIVE AND BUDGETARY QUESTIONS AS ADOPTED AFTER AMENDMENT BY THE FIFTH COMMITTEE

1. The Charter of the United Nations provides in Article 17, paragraph 3, that "the General Assembly shall consider and approve any financial and budgetary arrangements with specialized agencies referred to in Article 57 and shall examine the administrative budgets of such specialized agencies with a view to making recommendations to the agencies concerned".

2. At the first part of its first session, the General Assembly resolved that the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions should, as one of its functions, "examine on behalf of the General Assembly the administrative budgets of specialized agencies" (resolution 14 (I) of 13 February 1946).

3. At the second part of its first session, the General Assembly approved Agreements with the International Labour Organisation, the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization, the Food and Agriculture Organization and the International Civil Aviation Organization, by which these organizations each undertook, *inter alia*,

- (i) To consult with the United Nations in the preparation of their budgets;
- (ii) To transmit their budgets to the United Nations for examination by the General Assembly, which might make recommendations "concerning any item or items contained therein";
- (iii) To conform as far as might be practicable to standard practices and forms recommended by the United Nations.

The Agreements provided further that representatives of these organizations should be entitled to take part, without vote, in the deliberations of the General Assembly or any Committee thereof at all times when their budgets or general administrative or financial questions affecting the organizations were under consideration.

4. The Advisory Committee has now examined in broad outline the budgets of these four specialized agencies for 1948¹. Representation of the agencies during the Committee's discussions greatly facilitated the Committee's work.

The following table shows the gross totals of the expenditure proposed in the budgets, together with the corresponding totals of the estimates for the preceding financial year.

¹ The financial year of the International Civil Aviation Organization covers the period 1 July to 30 June. In the other cases, as in the case of the United Nations, the financial year is the calendar year.

BUDGETS DES INSTITUTIONS
SPECIALISEES POUR L'EXERCICE 1948

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES ADOPTÉ AVEC LES AMENDEMENTS APPORTÉS PAR LA CINQUIÈME COMMISSION

1. La Charte des Nations Unies prévoit, au troisième paragraphe de son Article 17, que "l'Assemblée générale examine et approuve tous arrangements financiers et budgétaires passés avec les institutions spécialisées visées à l'Article 57 et examine les budgets administratifs des dites institutions en vue de leur adresser des recommandations".

2. A la première partie de sa première session, l'Assemblée générale a décidé qu'une des fonctions du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires serait d' "examiner, au nom de l'Assemblée générale, les budgets administratifs des institutions spécialisées" (Résolution 14 (I) du 13 février 1946).

3. A la deuxième partie de sa première session, l'Assemblée générale a approuvé les Accords conclus avec l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation de l'aviation civile internationale, Accords par lesquels ces organisations se sont engagées, entre autres,

- i) A procéder, au cours de la préparation de leur budget, à des échanges de vues avec l'Organisation des Nations Unies;
- ii) A communiquer leur budget à l'Organisation des Nations Unies pour qu'il soit examiné par l'Assemblée générale, qui pourra faire des recommandations "au sujet d'un ou de plusieurs postes du dit budget";
- iii) A se conformer, dans la mesure du possible, aux pratiques et aux règles uniformes recommandées par l'Organisation des Nations Unies.

Ces Accords prévoyaient, en outre, que les représentants de ces organisations auraient le droit de participer, sans droit de vote, aux délibérations de l'Assemblée générale ou de toute Commission de celle-ci, en tout temps où sont examinés leur budget ou des questions générales, administratives ou financières intéressant l'organisation.

4. Le Comité consultatif a maintenant examiné, dans leurs grandes lignes, les budgets de ces quatre institutions spécialisées pour l'exercice 1948¹. Le Comité, pendant qu'il procédait à cet examen, a été considérablement aidé dans sa tâche par la présence des représentants des institutions.

Le tableau suivant indique les totaux généraux des dépenses proposées au budget, en même temps que les totaux correspondants des prévisions de dépenses de l'exercice financier précédent:

¹ L'exercice financier de l'Organisation de l'aviation civile internationale correspond à la période du 1^{er} juillet au 30 juin. Pour les autres organisations, l'exercice financier coïncide avec l'année civile, comme pour l'Organisation des Nations Unies.

<i>Four Specialized Agencies</i>	1948	1947
	<i>Dollars (US)</i>	
International Labour Organisation (period 1 January-31 December 1948)	4,449,295 ¹	3,756,362
Food and Agriculture Organization (period 1 January-31 December 1948)	5,000,000 ²	5,048,000
International Civil Aviation Organization (period 1 July 1947-30 June 1948)	2,625,000 ³	1,960,000
United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (period 1 January-31 December 1948)	8,507,821 ⁴	5,875,359
GROSS TOTAL	20,582,116	16,639,721

¹ This total includes \$175,234 provision for a reserve fund. Miscellaneous receipts are estimated at \$23,365.

² This total includes \$624,709 provision for contingencies and unforeseen expenses. Miscellaneous receipts are estimated at \$4,000.

³ This total includes \$125,000 for reserve for new projects and unforeseen expenses and \$94,000 provision for Working Capital Fund and Joint Support Emergency Fund. Miscellaneous receipts are estimated at \$25,000.

⁴ This total includes \$764,644 provision for contingencies and unforeseen expenses. Miscellaneous receipts are estimated at \$20,000.

5. The Committee was not in a position to examine the budgets of the International Bank for Reconstruction and Development, the International Monetary Fund, the Universal Postal Union, the International Telecommunications Union, the Interim Commission of the World Health Organization, or the International Refugee Organization, since no agreements had been concluded¹ between them and the United Nations under Article 57 of the Charter.

6. *Nature of the examination made.*—In making its examination, the Committee took account of the fact that the budgets had already been subject to scrutiny by the appropriate finance or other committees of the agencies concerned, and had in two cases been approved by the annual conferences of the agencies. The Advisory Committee noted that:

(a) The budget of the International Labour Organisation had been adopted by the International Labour Conference in June 1947 at the amount proposed by the Governing Body, which had reduced the estimates of the Director-General by approximately \$380,000.

(b) The budget of the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization had been reviewed by the Finance Committee of the Executive Board, which had drawn the attention of the General Conference (to be held in Mexico City in November 1947) to certain points, but had made no specific recommendations to amend the figures.

(c) The budget of the Food and Agriculture Organization had been reduced by the Committee on Financial Control from a total of \$5,317,931 proposed by the Director-General to a total of \$5,000,000. This total was later approved by the Conference of the organization in August 1947.

(d) The budget of the International Civil Aviation Organization had been approved by the Assembly of that organization in May 1947, at a total which was approximately \$590,000 lower than that proposed by the Interim Council.

¹ Agreements with the first five of these agencies have since been approved by the General Assembly at its hundred and fifteenth plenary meeting.

<i>Quatre institutions spécialisées</i>	1948	1947
	<i>Dollars américains</i>	
Organisation internationale du Travail (période du 1er janvier au 31 décembre 1948)	4.449.295 ¹	3.756.362
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (période du 1er janvier au 31 décembre 1948)	5.000.000 ²	5.048.000
Organisation de l'aviation civile internationale (période du 1er juillet 1947 au 30 juin 1948) ..	2.625.000 ³	1.960.000
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (période du 1er janvier au 31 décembre 1948) ...	8.507.821 ⁴	5.875.359
TOTAL GÉNÉRAL	20.582.116	16.639.721

¹ Ce total comprend une provision de 175.234 dollars au titre du fonds de réserve. Les prévisions de recettes diverses s'élèvent à 23.365 dollars.

² Ce total comprend une provision de 624.709 dollars pour dépenses occasionnelles et imprévues. Les prévisions de recette diverses s'élèvent à 4.000 dollars.

³ Ce total comprend une somme de 125.000 dollars à titre de réserve pour nouveaux projets et dépenses imprévues ainsi qu'une provision de 94.000 dollars pour le fonds de roulement et le fonds commun de secours exceptionnel. Les prévisions de recettes diverses s'élèvent à 25.000 dollars.

⁴ Ce total comprend une provision de 764.644 dollars pour dépenses occasionnelles et imprévues. Les prévisions de recettes diverses s'élèvent à 20.000 dollars.

5. Le Comité n'a pas pu examiner les budgets de la Banque internationale pour la reconstruction et la mise en valeur, du Fonds monétaire international, de l'Union postale universelle, de l'Union internationale des télécommunications, de la Commission intérimaire de l'Organisation mondiale de la santé, ni celui de l'Organisation internationale des réfugiés, aucun accord n'ayant été conclu¹ entre ces institutions et l'Organisation des Nations Unies en vertu de l'Article 57 de la Charte.

6. *Nature de l'examen effectué.*—En procédant à son examen, le Comité a tenu compte du fait que les budgets avaient déjà fait l'objet d'un examen minutieux de la part des comités compétents, financiers ou autres, des institutions en question, et que deux d'entre eux avaient été approuvés par les conférences annuelles des institutions intéressées. Le Comité consultatif a constaté que:

a) Le budget de l'Organisation internationale du Travail avait été approuvé par la Conférence internationale du Travail en juin 1947 au montant proposé par le Conseil d'administration, qui avait réduit d'environ 380.000 dollars les prévisions établies par le Directeur général.

b) Le budget de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a été examiné par le Comité financier du Conseil d'administration. Le Comité a attiré l'attention de la Conférence générale (qui doit se tenir à Mexico en novembre 1947) sur certains points, mais n'a pas formulé de recommandation particulière pour modifier les chiffres proposés.

c) Le budget de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a été ramené par la Commission de contrôle financier du total de 5.317.931 dollars, proposé par le Directeur général, à celui de 5.000.000 de dollars. Ce dernier total a été ensuite approuvé par la Conférence de l'organisation, en août 1947.

d) L'Assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale a approuvé le budget de cette organisation en mai 1947, en apportant au total proposé par le Conseil intérimaire une réduction de près de 590.000 dollars.

¹ Depuis lors, l'Assemblée générale a approuvé les Accords avec les cinq premières de ces institutions au cours de sa cent-quinzième séance plénière.

7. In view of the above considerations, the Advisory Committee devoted its examination on this occasion mainly to questions of general principle and importance.

GENERAL RECOMMENDATIONS

8. The Committee feels that it is desirable that two general recommendations should be made by the General Assembly.

(a) *Implementation of recommendations which the General Assembly may make.*—Since it may often be the case that the plenary bodies of specialized agencies will have approved their budgets before the General Assembly is in a position to make recommendations upon them, the Advisory Committee suggests that the General Assembly should recommend that the plenary bodies concerned should at their next sessions authorize their standing executive bodies to take such interim action, within the limits of their present constitutional powers, as they deem necessary on any recommendations which the General Assembly may make.

(b) *Examination of the budgets within the specialized agencies.*—The Committee believes it to be essential that any substantial administrative and financial proposals should receive critical and detailed examination from a small committee of specially qualified persons. The Committee would therefore suggest that the specialized agencies be invited to review their machinery for examination of the budget proposals to see whether it meets this requirement.

9. Certain other general points seemed to the Committee to be worthy of attention, while not, in the opinion of the Committee, calling for formal recommendations by the General Assembly.

10. *Consultation in preparation of budgets after approval of programmes.*—The Committee noted that, despite the terms of the agreements approved, the desirable degree of consultation between the United Nations and the specialized agencies in the preparation of their budgets had not in some cases yet been achieved. The Committee believes that full consultation at all stages of budget preparation is important, not merely on technical grounds but also because close working relationships in this field would necessarily disclose areas where work programmes may overlap or where co-operative action may be required. It might indicate also where joint economies could be made, and would enable one organization to benefit by the experience of others, by showing comparative standards of efficiency in many common fields, such as conference services, translating, printing, etc. The Committee therefore hopes that active consultation will be made a reality in all cases.

11. *Form of the budget.*—Consultation should also lead to closer approximation in the form of the various budgets. The Committee noted that, whereas the forms of the present budgets showed

7. En raison de ces considérations, le Comité consultatif fait porter principalement son examen sur les questions de principe et d'importance générale.

RECOMMANDATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

8. Le Comité estime qu'il est souhaitable que l'Assemblée générale fasse deux recommandations d'ordre général.

a) *Mise en application des recommandations éventuelles de l'Assemblée générale.*—Etant donné qu'il peut souvent arriver que les assemblées plénières des institutions spécialisées approuvent leur budget avant que l'Assemblée générale ne soit en mesure de faire des recommandations à leur sujet, le Comité consultatif propose que l'Assemblée générale recommande aux assemblées plénières intéressées d'autoriser, à leur prochaine session, leur organe directeur permanent à prendre telles mesures provisoires qu'il juge nécessaires, dans les limites de ses pouvoirs statutaires, pour donner suite aux recommandations que l'Assemblée générale pourra faire.

b) *Examen des budgets par les institutions spécialisées elles-mêmes.*—Le Comité considère qu'il est indispensable que toutes les propositions importantes de caractère administratif et financier fassent l'objet d'un examen critique et détaillé de la part d'un comité restreint composé de personnes particulièrement qualifiées. Le Comité propose donc d'inviter les institutions spécialisées à examiner les méthodes qu'elles utilisent pour l'examen des propositions budgétaires afin de voir si elles répondent à cette condition.

9. Le Comité a jugé certains autres points d'ordre général dignes d'attention bien que, à son avis, ils n'appellent pas de recommandations formelles de la part de l'Assemblée générale.

10. *Consultations au cours de la préparation des budgets après l'approbation des programmes.*—Le Comité remarque qu'en dépit des dispositions des Accords approuvés, les consultations entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées au cours de la préparation de leurs budgets n'ont pas encore été, dans certains cas, réalisées dans la mesure souhaitable. Le Comité est convaincu qu'il y a le plus grand intérêt à ce que des consultations complètes aient lieu à toutes les étapes de la préparation du budget, et cela, non seulement pour des raisons d'ordre technique, mais aussi parce qu'en entretenant d'étroites relations d'ordre pratique dans ce domaine on s'apercevra forcément qu'il y a des parties des programmes de travail qui font double emploi ou pour lesquelles une coopération peut être nécessaire. Ces relations permettront peut-être aussi de voir dans quel domaine ces institutions peuvent conjointement réaliser des économies; elles permettront également à une organisation de bénéficier de l'expérience des autres par la comparaison des moyennes de rendement dans de nombreux domaines communs, tels que les services de conférences, la traduction, l'impression, etc. Le Comité espère donc que dans tous les cas, il y aura effectivement d'actives consultations.

11. *Forme du budget.*—Des consultations doivent également conduire à une plus grande uniformité dans la forme des divers budgets. Le Comité remarque que, si les budgets offrent, sous leur

superficial similarity, there were basic differences in details. The Committee saw no insuperable reason why many of these differences could not be eliminated. It would suggest that the trend, particularly in the administrative field, should be to enable cost comparisons to be instituted between common types of services. It understands that good progress in this direction has been made in inter-Secretariat discussion. The Committee does not of course consider that the desirability of similarity in budget form should be pressed to an unreasonable extent.

12. *Co-ordination and presentation of work programmes.*—In connexion with the question of constructing a budget to show the cost of activities, the Committee would stress also the need for adequate budget justification. Estimates cannot properly be appraised unless a statement of work to be done in the financial year under consideration is provided for each section or division of the budget. Presentation of work projects in the budget is also of importance in connexion with the question of co-ordination of the work programmes of the United Nations and the specialized agencies.

13. There have been widespread apprehensions regarding overlapping and duplication between the specialized agencies and the United Nations, and the Advisory Committee recently held a joint meeting with the Co-ordination Committee. At that meeting, the specialized agencies expressed a clear realization and acceptance of the role which the Economic and Social Council should play in the development of an overall work programme. Arrangements have been made by which the Council will receive reports, not only upon the past activities of the specialized agencies, but reports on future programmes so far as these can be foreseen with reasonable accuracy. The Advisory Committee believes that these reports will be of fundamental importance in integrating the work of the international organizations. It felt that a willing spirit of co-operation was developing among the United Nations and the specialized agencies, and that close relationships were being formed.

14. *Internal financial controls.*—In the course of its examination, the Committee noted that the systems of financial control differ in the different organizations. The Food and Agriculture Organization is in a unique position in that its budget is for practical reasons virtually limited to a total of about \$5,000,000. It is therefore under the strongest pressure to exercise stringent control in order to fit its programme into pre-determined financial limits. Its internal control includes a strong internal audit, which is placed under the Chief of the Financial Services, but which can if necessary report directly to the Committee on Financial Control. The financial controls in the ILO and ICAO to some extent resemble each other. In both organizations, no expenditure can be incurred without the prior agreement of the Finance Service, the head of which has direct

forme actuelle, une similitude superficielle, ils présentent des différences fondamentales dans les détails. Le Comité n'a pas vu d'obstacles insurmontables à la suppression de ces différences. Il propose que l'on s'efforce, dans le domaine administratif en particulier, de rendre possibles des comparaisons de dépenses entre des types de services communs aux diverses institutions. Il croit savoir que des progrès appréciables ont été réalisés à cet égard grâce aux échanges de vues entre les Secrétariats. Evidemment, le Comité estime qu'il ne faut pas pousser trop loin le souci de l'uniformité des budgets.

12. *Coordination et présentation des programmes de travail.*—A propos de la question de l'établissement du budget sous une forme qui fasse apparaître ce que coûtent les activités de l'institution, le Comité tient à souligner également la nécessité de fournir une justification suffisante des prévisions. Il est impossible de juger comme il convient des prévisions de dépenses si chaque chapitre ou chaque division du budget n'est pas accompagné d'un exposé des travaux à accomplir au cours de l'exercice financier considéré. L'indication des projets de travaux dans le budget a aussi de l'importance pour la coordination des programmes de travail de l'Organisation des Nations Unies et de ceux des institutions spécialisées.

13. On a exprimé la crainte dans de nombreux milieux que les activités des institutions spécialisées et celles de l'Organisation des Nations Unies ne chevauchent et ne fassent double emploi. Le Comité consultatif et la Commission de coordination ont tenu récemment une séance commune. Au cours de cette séance, les représentants des institutions spécialisées ont montré qu'ils se rendaient parfaitement compte du rôle que devait jouer le Conseil économique et social dans l'établissement d'un programme général de travail et se sont déclarés prêts à accepter qu'il le joue. Des dispositions ont été prises pour que le Conseil reçoive des rapports, non seulement sur les travaux antérieurs des institutions spécialisées, mais également sur les programmes de travail futurs de ces institutions pour autant qu'on puisse les prévoir avec suffisamment d'exactitude. Le Comité consultatif est convaincu que ces rapports auront une importance capitale pour la coordination des travaux des organisations internationales. Il a le sentiment qu'un esprit de coopération spontanée se développe entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées et que d'étroites relations sont en train de s'établir.

14. *Contrôles financiers effectués dans les institutions.*—Au cours de son examen, le Comité a remarqué que les diverses organisations avaient des systèmes de contrôle financier différents. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture se trouve dans une situation tout à fait particulière du fait que son budget, pour des raisons d'ordre matériel, est pratiquement limité à un total d'environ 5.000.000 de dollars. Elle se trouve donc devant l'obligation impérieuse d'exercer un contrôle rigoureux pour que son programme respecte les limites financières fixées à l'avance. Son contrôle financier intérieur comporte un important service de vérification intérieure des comptes, qui relève du Chef des services financiers mais peut, s'il y a lieu, faire rapport directement au Comité de contrôle financier. Le contrôle financier de l'OIT de l'OACI s'exerce dans une

access to the Director-General or Secretary-General. The internal audit in ICAO reports direct to the Secretary-General. The administrative and budgetary organization in UNESCO is similar to that in the United Nations. As will be seen from paragraph 16 below, the relative costs and staff requirements of the various systems differ widely, and the Committee would suggest that during 1948 the United Nations Secretariat, in consultation with the secretariats of the specialized agencies, should make a comparative study of the various administrative and financial systems with a view to determining the most effective and economical system, having regard to all factors. It further suggests that an examination be made to see to what extent the external audit of the accounts of the specialized agencies differs in nature as between the organizations. The Committee believes that common precepts of audit would assist the evolution of sound common financial practices.

OBSERVATIONS ARISING FROM THE ESTIMATES

15. As stated in the preceding paragraphs, the budget of the Food and Agriculture Organization is virtually limited to a total of about \$5,000,000. It will, however, be noted from paragraph 4 above that the overall total of the budgets of the other three specialized agencies has increased from \$11.6 millions to \$15.5 millions approximately. The Committee recognizes that some increase is to be expected when an embryonic organization undertakes full scale activities for a full year. Nevertheless, it would urge that, in view of the economic situation in many Member States, all specialized agencies should make every effort to avoid undue increases in their requirements. In the particular case of the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization, where the increase over 1947 is greatest, the Committee noted that the work programme proposed was extremely wide, and the Committee would suggest that the General Assembly draw the attention of that organization to the relatively large size of its budget, and urge it to make every effort to achieve a reduction therein.

16. Detailed comparison between 1948 and 1947 estimates was not in all cases possible, but comparison between the 1948 estimates of the United Nations and of the four specialized agencies for certain major common items, as indicated in the table below, is of interest. It is, of course, difficult to draw firm conclusions from the table in view of the varying circumstances of the organizations, but the figures emphasize the points made in paragraphs 10, 11 and 14.

certain mesure de la même manière. Dans les deux organisations, aucune dépense ne peut être engagée sans l'assentiment préalable du service financier dont le chef a directement accès auprès du Directeur général ou du Secrétaire général. Le chef des services de vérification intérieure des comptes de l'OACI adresse ses rapports directement au Secrétaire général. L'organisation administrative et budgétaire de l'UNESCO est analogue à celle de l'Organisation des Nations Unies. Comme on le verra plus loin au paragraphe 16, les dépenses et les besoins en personnel des divers systèmes varient considérablement et le Comité consultatif propose qu'en 1948, le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, en consultation avec les Secrétariats des institutions spécialisées fasse une étude comparative des différents systèmes administratifs et financiers en vue de déterminer quel est le plus efficace et le plus économique, compte tenu de tous les facteurs. Il propose en outre que l'on procède à un examen en vue de déterminer jusqu'à quel point il y a une différence dans la nature de la vérification extérieure des comptes à laquelle font procéder les diverses institutions spécialisées. Le Comité estime que l'adoption de principes communs pour la vérification des comptes contribuera à l'établissement de saines méthodes financières communes à toutes les organisations en question.

OBSERVATIONS AUXQUELLES DONNENT LIEU LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

15. Comme il a été dit précédemment, le budget de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture est pratiquement limité à un total d'environ 5.000.000 de dollars. Toutefois, on remarquera dans le paragraphe 4 ci-dessus que le montant global des budgets des trois autres institutions spécialisées est passé de 11.600.000 à 15.500.000 dollars environ. Le Comité reconnaît qu'il faut s'attendre à une certaine augmentation des dépenses lorsqu'une organisation embryonnaire entreprend des activités en grand pour une année entière. Néanmoins, il conviendrait qu'en raison de la situation économique dans laquelle se trouvent beaucoup d'Etats Membres, toutes les institutions spécialisées fissent tous les efforts possibles pour éviter toute augmentation injustifiée de leurs besoins financiers. En ce qui concerne le cas particulier de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, dont le budget accuse l'augmentation la plus forte par rapport à 1947, le Comité a remarqué que le programme de travail envisagé est extrêmement vaste et il propose que l'Assemblée générale attire l'attention de cette organisation sur l'importance relativement grande de son budget et la prie de faire tous ses efforts en vue de réaliser une réduction budgétaire.

16. Il n'a pas été possible d'établir dans tous les cas une comparaison détaillée entre les prévisions de dépenses de 1948 et celle de 1947, mais le tableau ci-dessous permet de faire, pour certains postes communs importants, une comparaison intéressante entre les prévisions de dépenses pour 1948 de l'Organisation des Nations Unies et celles des quatre institutions spécialisées.

Il est naturellement difficile de tirer des conclusions fermes de ce tableau, étant donné les différences de situation existant entre ces organisations, mais les chiffres soulignent les observations formulées aux paragraphes 10, 11 et 14.

EXPENDITURE	UNITED NATIONS ¹	ILO	FAO	ICAO	UNESCO
Salaries (including over-time and salaries of temporary staff)	<i>Dollars (US)</i>	<i>Dollars (US)</i>	<i>Dollars (US)</i>	<i>Dollars (US)</i>	<i>Dollars (US)</i>
Administrative and financial services ²	1,433,199	60,000	100,000	70,000	290,000
Conference and general services ²	7,974,077	500,000	430,000	525,000	796,000
Other departments or services	6,527,559	1,430,000	1,865,000	750,000	1,874,000
Allowances	2,065,000	23,000	175,000	115,000	1,160,000
Provident fund, etc.	1,852,652	312,000	330,000	115,000	163,000
Reimbursement of income tax	450,000	—	100,000	—	40,000
Contingencies, reserves, etc., and unforeseen expenses.	—	175,000	625,000	125,000	765,000
Other expenditure	14,197,515	1,926,000	1,375,000	856,000	3,420,000
TOTAL	34,500,000	4,426,000	5,000,000	2,556,000³	8,508,000

STAFF	UNITED NATIONS	ILO	FAO	ICAO	UNESCO
Number of staff proposed for:					
Administrative and financial services	—	20	27	25	87
Conference and general services	—	180	160	230	305
Other departments or services	—	280	354	145	362
TOTAL STAFF	—	480	541	400⁴	754

¹ Revised estimates submitted by the Secretary-General before action by the Fifth Committee.

² The terms "Administrative and financial services" and "Conference and general services" are used in the sense in which they are used in the United Nations budget, but, owing to differences in organization, some adjustments in appropriations have been made.

³ Excluding provisions for Working Capital Fund.

⁴ The total number of staff proposed by the Secretary-General was 442, but the Conference made a reduction of 10 per cent in the budget provision for salaries.

DÉPENSES	ORGANISATION DES NATIONS UNIES ¹	OIT ²	OAA	OACI	UNESCO
Traitements (y compris les heures supplémentaires et les traitements du personnel temporaire)	<i>Dollars américains</i>	<i>Dollars américains</i>	<i>Dollars américains</i>	<i>Dollars américains</i>	<i>Dollars américains</i>
Services administratifs et financiers ²	1.433.199	60.000	100.000	70.000	290.000
Conférences et services généraux ²	7.974.077	500.000	430.000	525.000	796.000
Autres départements ou services	6.527.559	1.430.000	1.865.000	750.000	1.874.000
Indemnités	2.065.000	23.000	175.000	115.000	1.160.000
Caisse de prévoyance, etc. .	1.852.652	312.000	330.000	115.000	163.000
Remboursement de l'impôt sur le revenu	450.000	—	100.000	—	40.000
Dépenses occasionnelles, réserves, etc., et dépenses imprévues	—	175.000	625.000	125.000	765.000
Autres dépenses	14.197.515	1.926.000	1.375.000	856.000	3.420.000
TOTAL	34.500.000	4.426.000	5.000.000	2.556.000³	8.508.000

PERSONNEL	ORGANISATION DES NATIONS UNIES	OIT	OAA	OACI	UNESCO
Nombre d'employés prévu pour:					
Services administratifs et financiers	—	20	27	25	87
Conférences et services généraux	—	180	160	230	305
Autres départements ou services	—	280	354	145	362
EFFECTIF TOTAL DU PERSONNEL	—	480	541	400⁴	754

¹ Prévisions budgétaires révisées et présentées par le Secrétaire général avant l'intervention de la Cinquième Commission.

² Les termes "Services administratifs et financiers" et "Conférences et services généraux" sont employés dans le sens qui leur est donné dans le budget de l'Organisation des Nations Unies; toutefois, pour tenir compte des différences d'organisation, des ajustements ont été effectués dans les crédits attribués.

³ Non compris les prévisions pour le fonds de roulement.

⁴ L'effectif total du personnel proposé par le Secrétaire général était de 442, mais la Conférence a effectué une réduction d'environ 10 pour 100 dans les prévisions de dépenses relatives aux traitements.

17. *Salaries, Allowances and Provident Fund.*—The Committee understands that a joint consultative committee of the United Nations and the specialized agencies has done considerable exploratory work towards the development of a scheme of common standards of work and remuneration. The Advisory Committee believes that this work is of the utmost importance, and that the aim should be to develop a common system, which will facilitate the building up of an international civil service. It is not necessary that the specialized agencies accept the United Nations practices or *vice versa*; the essential need is to make common use of the best practices wherever they may be found. It will necessarily take a period of years to build up a good international service: the groundwork should, however, be laid now.

18. The Committee was informed that the salary scales and classification structure of the FAO were on the whole similar to those of the United Nations. The ILO has taken certain steps to bring its salary scales into close approximation with those of the United Nations, but it will retain its old established classification structure of broad categories of staff. The ICAO has its own salary and classification scheme. The UNESCO has adopted United Nations salary scales (as in force before 16 June 1947) and children's allowances, but does not pay certain other allowances which are now in force in the United Nations, such as rental subsidies or expatriation allowances. The Committee was informed, however, that a provision of \$1,070,178 by that organization for "residence allowances" resulted from the payment, on a continuing basis, of *per diem* allowances at the rate of \$5 a day for single staff members and \$7 a day for those with dependents. This allowance thus corresponds to the old *per diem* allowance which the United Nations paid until March 1947 but then reduced and finally abolished in June 1947. While the Advisory Committee does not have full information regarding the difficulties of the staff in Paris, it doubts the necessity for these allowances and recommends that UNESCO should examine the question closely.

19. As regards provision for provident fund contributions, the Committee was informed that the ILO had decided to approach the United Nations with a view to joining the United Nations Staff Retirement Scheme. The FAO was considering a similar step, and had made budgetary provision for the purpose. The Committee believes that a common pension scheme would facilitate interchange of staff and promote the creation of a versatile international civil service.

20. *Reimbursement of National Income Tax.*—The Committee understands that the Food and Agriculture Organization and the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

17. *Traitements, indemnités et Caisse de prévoyance.*—Le Comité croit savoir qu'un Comité consultatif mixte des Nations Unies et des institutions spécialisées a déjà fait un travail de préparation important en vue de mettre au point un système de normes communes en matière de travail et de rémunération. Le Comité consultatif considère que ce travail est de la plus haute importance et qu'il faudrait viser à créer un système commun qui facilitera la création d'un corps de fonctionnaires internationaux. Il n'est pas nécessaire que les institutions spécialisées adoptent les usages de l'Organisation des Nations Unies ou réciproquement; ce qui importe, c'est que les uns et les autres adoptent les meilleures pratiques, quelle que soit l'organisation qui les a instaurées. Il faudra forcément des années pour créer un véritable corps de fonctionnaires internationaux. Il convient toutefois de jeter dès maintenant les bases de cette institution.

18. Le Comité a été informé que l'échelle des traitements et le système de classement des membres du personnel de l'OAA sont analogues dans l'ensemble à ceux de l'Organisation des Nations Unies. L'OIT a pris certaines dispositions en vue de faire concorder, à très peu près, son échelle de traitements avec celle de l'Organisation des Nations Unies; elle gardera toutefois son système de classement du personnel par grandes catégories, qui est établi depuis longtemps. L'OACI a sa propre échelle de traitements et son propre système de classement. L'UNESCO a adopté l'échelle des traitements en vigueur à l'Organisation des Nations Unies avant le 16 juin 1947 ainsi que le système d'indemnités pour charge de famille pratiqué par les Nations Unies, mais elle ne paie pas certaines autres indemnités versées actuellement au personnel de l'Organisation, telles que les indemnités de logement et d'expatriation. Le Comité a toutefois été informé que l'UNESCO verse en réalité 1.070.178 dollars comme "indemnités de logement" du fait qu'elle alloue aux membres de son personnel, sans restriction de durée, une indemnité journalière qui est de 5 dollars pour ceux qui n'ont pas de personnes à leur charge, et de 7 dollars pour ceux qui en ont. Cette indemnité correspond donc à l'ancienne indemnité journalière qui a été versée par l'Organisation des Nations Unies jusqu'en mars 1947 et a été alors réduite, pour être finalement supprimée en juin 1947. Bien que le Comité consultatif ne dispose pas de renseignements complets sur les difficultés qui se posent pour le personnel de Paris, il doute que ces indemnités soient nécessaires et recommande que l'UNESCO examine la question de près.

19. En ce qui concerne les dispositions relatives aux versements à la Caisse de prévoyance, le Comité a été informé que l'OIT avait décidé d'entamer des pourparlers avec l'Organisation des Nations Unies pour s'affilier à la Caisse des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies. L'OAA envisage de faire de même et a inscrit à son budget un crédit à cet effet. Le Comité estime que l'existence d'une caisse commune des pensions faciliterait les échanges de personnel et favoriserait la création d'un corps de fonctionnaires internationaux susceptible de s'adapter à des tâches variées.

20. *Remboursement de l'impôt national sur le revenu.*—Le Comité croit savoir que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation des Nations Unies

are in a position similar to that of the United Nations with regard to national taxation on the salaries of staff members. In the case of the International Labour Organisation and the International Civil Aviation Organization, the junior staff are mostly locally recruited and receive gross salaries which are subject to Canadian income taxation. The "international" staff of the ILO have been exempted from Canadian income taxation and receive net salaries. The "international" staff of ICAO are similarly exempt only if they are not Canadian nationals; the organization has, however, introduced an internal taxation (that is, a staff contributions) plan, so that all its staff are liable to taxation of salary in some form. The disposal of the revenue from the internal taxation has not been finally decided.

21. Any recommendations to the specialized agencies should, in the Committee's view, await the action to be taken on its report on tax equalization in the United Nations (document A/396); should that report be adopted in principle, a recommendation should be made to specialized agencies, which do not have an internal taxation scheme, that they should adopt one.

22. *Cost of Documents and Records.*—In relation to the total expenditure, the cost of documentation and records appeared to be a less heavy burden upon the specialized agencies than is the case in the United Nations. In the case of the International Labour Organisation, for example, the Committee was informed that verbatim records of the General Conference were printed in the three official languages of the Organization, but that only summary records were made for committees of the Conference, these records not being printed at all. The Food and Agriculture Organization, which has four official languages, was said not to print documents in any particular language unless the demand justified printing: this organization has, however, in the past made verbatim records of all meetings, but the Committee was informed that in future such records might be made only for plenary meetings of the Conference and the Council. The Committee believes that specialized agencies should avoid placing unduly wide interpretations on their rules of procedure concerning languages, and was glad to note that in general this seemed to have been the case.

SUMMARY OF RECOMMENDATIONS

23. Since working relationships between the United Nations and the specialized agencies are still in the process of development, and are the subject of various proposals before the present session of the General Assembly, the Advisory Committee has drawn up this report on broad lines. Until there has been time to bring the form of the various budgets into closer agreement, and to develop budget justification in terms of work programme, comparison of the budgets with each other and with the budget of the United Nations

pour l'éducation, la science et la culture sont dans une situation analogue à celle de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne les impôts nationaux sur le traitement de leur personnel. L'Organisation internationale du Travail et l'Organisation de l'aviation civile internationale recrutent généralement sur place leur personnel subalterne qui touche un traitement brut soumis à l'impôt canadien sur le revenu. Le personnel "international" de l'OIT a été exonéré de l'impôt canadien sur le revenu et perçoit un traitement net. Le personnel "international" de l'OACI ne bénéficie de la même exonération que s'il n'est pas de nationalité canadienne; l'OACI a toutefois instauré un système d'impôts perçus à l'intérieur de l'Organisation (c'est-à-dire un système de contributions du personnel), si bien que tout son personnel est assujéti, sous une forme ou sous une autre, à un impôt sur les traitements. On n'a pas encore décidé de l'emploi à donner aux fonds provenant de l'impôt ainsi perçu.

21. Le Comité estime qu'avant d'adresser des recommandations aux institutions spécialisées, il faut attendre qu'une décision ait été prise sur son rapport relatif à la péréquation des impôts à l'Organisation des Nations Unies (document A/396); si ce rapport est adopté en principe, il conviendra de recommander aux institutions spécialisées qui n'ont pas établi un système d'impôt intérieur d'en adopter un.

22. *Coût des documents et comptes rendus.*—Le coût des documents et procès-verbaux par rapport au total des dépenses semble constituer une charge moins lourde pour les institutions spécialisées que pour l'Organisation des Nations Unies. Le Comité a été informé, par exemple, qu'à l'OIT, les comptes rendus sténographiques de la Conférence générale étaient imprimés dans les trois langues officielles de l'Organisation, mais qu'on établissait simplement des comptes rendus analytiques pour les séances des commissions de la Conférence, et que ces comptes rendus n'étaient pas imprimés. Il semble que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, où il existe quatre langues officielles, ne fait imprimer les documents dans telle ou telle langue que s'ils sont suffisamment demandés pour que l'impression en soit justifiée; il est à remarquer que cette organisation a, dans le passé, fait établir des comptes rendus sténographiques de toutes les séances; toutefois le Comité a appris qu'à l'avenir de tels comptes rendus ne seraient établis que pour les séances plénières de la Conférence et du Conseil. Le Comité considère que les institutions spécialisées devraient éviter de donner une interprétation par trop large aux articles de leur règlement intérieur qui concernent les langues; il a eu, du reste, la satisfaction de constater que, d'une manière générale, on avait eu ce souci.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

23. Étant donné que les relations d'ordre pratique entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées sont encore en train de s'établir et qu'elles font l'objet de différentes propositions dont l'Assemblée générale est saisie à sa présente session, le Comité consultatif a établi son rapport en s'en tenant aux grandes lignes du sujet. Tant qu'on n'aura pas eu le temps de rendre plus semblable le mode de présentation des différents budgets et de justifier les demandes de crédits par des programmes de travail, la comparaison de

is apt to be a comparison of disparates. As practical results begin to be achieved under the various agreements, and as relations between the United Nations and the specialized agencies become increasingly close, the Committee would hope to be able to make a more detailed examination of the budgets. For the present year, the Committee believes it to be sufficient to emphasize the over-riding need for economy and to suggest that the General Assembly should recommend that:

(a) The plenary bodies of the specialized agencies should authorize their executive authorities to take such interim action, within the limits of their present constitutional powers, as seems appropriate with regard to any recommendations which the General Assembly may make to them, if such recommendations cannot be dealt with by the plenary body itself without considerable delay;

(b) Specialized agencies should ensure, where this is not already the case, that their estimates are subjected, before submission to the plenary body for consideration, to a detailed examination by a committee which includes persons specially qualified in the fields of administration or finance;

(c) The attention of the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization should be drawn to the relatively large size of its estimates. The organization should be urged to make every effort to secure a reduction in its budget. It should examine closely the necessity for payment of residence allowance on a continuing basis;

(d) The specialized agencies, which have not already done so, should take steps to become members of the United Nations Retirement Scheme, and every effort should be made by this and other means to develop the common conditions of service necessary for the creation of an international civil service.

24. The Advisory Committee would again emphasize that the achievement of the *necessary degree of co-ordination between the United Nations and the specialized agencies* is in the last analysis the *responsibility of Members themselves*. By acting consistently, and in conformity with any recommendations which the General Assembly may make, at the conferences of the various organizations, Members can do much to ensure that the international services as a whole operate with efficiency and economy.

166 (II). Budget of the United Nations for the financial year 1948

A

APPROPRIATION RESOLUTION, FOR THE FINANCIAL YEAR 1948

The General Assembly

Resolves that for the financial year 1948:

1. An amount of \$US34,825,195 is hereby appropriated for the following purposes:

ces budgets entre eux et avec celui de l'Organisation des Nations Unies aura tendance à porter sur des éléments disparates. Le Comité espère pouvoir procéder à un examen plus détaillé des budgets lorsque les divers arrangements commenceront à donner des résultats pratiques et que les relations entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées deviendront plus étroites. Cette année, le Comité estime qu'il suffit de souligner la nécessité primordiale de faire des économies et de proposer à l'Assemblée générale de recommander que:

a) Les assemblées plénières des institutions spécialisées autorisent leurs organes directeurs à prendre, dans le cadre de leurs pouvoirs statutaires, telles mesures provisoires qui leur semblent appropriées en ce qui concerne toutes recommandations que pourrait leur faire l'Assemblée générale si l'assemblée plénière ne peut elle-même donner suite à ces recommandations sans qu'il en résulte un retard appréciable;

b) Les institutions spécialisées fassent en sorte, lorsqu'elles ne le font pas déjà, qu'avant d'être soumises à l'examen de l'assemblée plénière, les prévisions de dépenses soient examinées en détail par un comité composé de personnes particulièrement qualifiées en matière administrative et financière;

c) L'attention de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture soit attirée sur l'importance relativement grande de ses prévisions; qu'elle soit priée de faire tous ses efforts en vue de réaliser une réduction de son budget. Elle devrait étudier attentivement la question de savoir s'il est nécessaire de verser d'une manière continue des indemnités de résidence;

d) Les institutions spécialisées qui ne l'ont pas encore fait, prennent des dispositions en vue de s'affilier à la Caisse des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies et fassent tout leur possible, par ce moyen ou par d'autres, pour réaliser l'uniformité des conditions de travail nécessaire à la création d'un corps de fonctionnaires internationaux.

24. Le Comité consultatif tient à souligner de nouveau que c'est en définitive *aux Etats Membres eux-mêmes qu'il appartient d'établir le degré de coordination nécessaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées*. Si, aux conférences des diverses organisations, les Membres agissent avec continuité et se conforment aux recommandations que peut faire l'Assemblée générale, ils pourront contribuer pour beaucoup à assurer la bonne marche de l'ensemble des services internationaux et à faire réaliser des économies dans leur fonctionnement.

166 (II). Budget de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice 1948

A

RESOLUTION D'OUVERTURE DE CREDITS POUR L'EXERCICE FINANCIER 1948

L'Assemblée générale

Décide pour l'exercice financier 1948:

1. L'ouverture d'un crédit de 34.825.195 dollars américains pour les objets suivants: